



www.bourgenbresse.fr

Arrêté n° 63795

Du 29 JAN. 2024

Objet : Suppression de la régie d'avances et de recettes retraités loisirs (N°142)

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 autorisant le maire à supprimer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 55071 du 26 mars 2019 portant création de la régie d'avance et de recettes des loisirs des retraités ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 janvier 2024 ;

#### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> – La régie d'avance et de recettes des loisirs des retraités n° 142 instituée auprès du service prévention seniors de la direction des actions sociales est clôturée à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

ARTICLE 2 – Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – L'encaisse prévue pour la régie est supprimée.

ARTICLE 4 – Le compte de dépôt de fonds ouvert au nom du régisseur ès qualité de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain est clôturé.

ARTICLE 5 – Le Maire et le Trésorier Principal Municipal de Bourg-en-Bresse seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 29 JAN. 2024

Pour le Maire,  
Le Maire-Adjoint délégué à  
l'administration générale, aux finances et  
aux ressources humaines,

Thierry DOSCH,